



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE  
PREFET DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU  
LOGEMENT

Financements, Transports, Éducation et Sécurité  
Routières

Cellule Départementale de la Sécurité routière

Affaire suivie par : Ketty KANCEL

☎ : 05 90 60 40 56

☎ : 05 90 98 92 91

[ketty.kancel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ketty.kancel@developpement-durable.gouv.fr)

[cdsr.ftcs.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cdsr.ftcs.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)

Basse-Terre, le - 8 MARS 2018

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,

à

Mesdames et messieurs les maires de  
Guadeloupe

**Objet** : Implantation des radars tourelles en Guadeloupe

**PJ** : carte de localisation des dispositifs projetés dans votre commune, tableau de localisation des équipements existants et projetés avec coordonnées GPS, calendrier du déploiement de ces radars tourelles

La Guadeloupe a été désignée, avec la Martinique, comme départements pilotes dans le but d'expérimenter le déploiement d'une nouvelle génération de dispositifs de contrôle automatisé routiers dits « radars tourelles ».

Ce déploiement, prévu pour débuter cet été et s'achever au cours de l'année 2019, permettra un meilleur maillage du territoire sans pour autant conduire à augmenter le nombre de moyens de contrôle actuellement présents au nombre de vingt. Il consistera en l'installation d'une centaine de mâts destinés à porter à la fois des radars opérationnels et des radars leurres.

À terme, ces nouveaux dispositifs pourront détecter, outre les dépassements des vitesses autorisées et le franchissement des feux tricolores, plusieurs autres infractions telles que le franchissement de lignes continues, le non port du casque, le non port de la ceinture de sécurité et l'usage du téléphone au volant.

En Guadeloupe, 142 sites ont été identifiés sur lesquels des radars tourelles pourraient être installés. Ils ont été retenus au regard des zones d'accumulation d'accidents recensés sur les cinq dernières années par l'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR), les forces de l'ordre et l'établissement Routes de Guadeloupe.

Afin d'en analyser finement les contraintes, l'entreprise SATELEC vient de démarrer une campagne de terrain d'une durée prévisionnelle de deux mois.

Par courrier du 23 janvier 2018, j'ai convié les acteurs de la sécurité routière, au premier rang desquels les maires de Guadeloupe, à la réunion du 6 février 2018 qui a permis d'échanger sur le bilan de l'année 2017, les perspectives de la lutte contre l'insécurité routière en Guadeloupe et la démarche de déploiement des radars tourelles. Sur ce dernier sujet, le président de l'association des maires de Guadeloupe a exprimé le souhait d'une large concertation avec les maires, souhait que je partage.

Dans ce but, vous trouverez en annexes du présent courrier :

- la carte de localisation des dispositifs projetés dans votre commune,
- le tableau de localisation des équipements existants et projetés avec coordonnées GPS et lien internet pour visionnage de la cartographie,
- le calendrier du déploiement de ces radars tourelles.

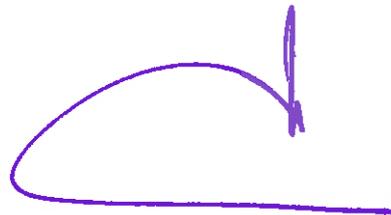
Vous avez la possibilité de désigner au sein de vos services un référent qui pourra accompagner les techniciens lors des visites de sites et leur apporter ainsi toutes informations utiles, notamment s'agissant de la domanialité aux abords des sites étudiés.

La présence de ce référent est impérative lors des visites de terrain concernant les radars dont l'implantation est projetée sur des voies communales.

Je vous invite également à transmettre avant le 23 mars 2018 à la cellule départementale de la sécurité routière de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) vos questions et observations, ainsi que les éventuelles remontées de terrain de vos administrés et les aménagements que vous programmez dans les trois années à venir à proximité des sites d'implantation à l'étude sur votre commune.

Ce service est joignable par courriel à [cdsr.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cdsr.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr) et par téléphone au 0590 60 40 56 et au 0690 57 29 50.

**Le Préfet**



**Éric MAIRE**